



Bordeaux, le 13 novembre 2023

**Monsieur Lionel FAYE**  
Maire de Quinsac  
9 Rue Gabriel Massias  
33360 QUINSAC

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu solliciter l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde concernant le projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Quinsac.

Considérant que la modification proposée n'impacte qu'un volume de bâtiment restreint sur le zonage,

Considérant l'action de la municipalité visant à renforcer l'attractivité et le rayonnement du centre-bourg en affirmant les fonctions de centralité par des actions de réhabilitation du patrimoine bâti, de renouvellement urbain, permettant de renforcer son poids et son attractivité résidentielle et commerciale,

Considérant que la concentration de l'offre commerciale de proximité est jugée suffisante sur le zonage avec la présence d'un restaurant, un café, une boulangerie, une boucherie, un coiffeur, une pharmacie, et une agence immobilière,

Considérant que cette modification n'affaiblira pas le renforcement de l'attractivité du centre bourg de Quinsac,

Considérant que ce projet s'inscrit dans une dynamique communale de valorisation de son foncier afin de permettre l'émergence d'une mixité fonctionnelle permettant la réimplantation de logement en rez-de-chaussée destinée aux personnes à mobilité réduite,

Considérant, enfin après examen, que les éléments de règlementation et de zonage n'appellent aucune remarque particulière de notre part.

En conclusion, la CCI Bordeaux Gironde ne formule aucune réserve quant à la modification simplifiée du PLU de la commune de Quinsac sous la forme présentée.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Patrick SEGUIN

